



Attentes de BD à l'égard des fournisseurs



Helping all people
live healthy lives

Valeurs fondamentales de BD

La mission de BD est d'« *Aider chacun à vivre en bonne santé* ». Notre culture d'entreprise est guidée par nos valeurs fondamentales :

- Nous nous traitons mutuellement avec respect
- Nous faisons ce qui est juste
- Nous cherchons constamment à nous améliorer
- Nous acceptons notre responsabilité personnelle

Les collaborateurs de BD sont tenus d'adhérer à ces valeurs dans tous les aspects de nos activités, y compris dans nos relations avec nos fournisseurs.

BD croit fermement en la nécessité d'équilibrer son « **triple résultat** » : réaliser de solides **performances économiques**, promouvoir **la gérance de l'environnement** et faire progresser la **responsabilité sociale**.

BD entend forger avec ses fournisseurs des relations qui respectent les attentes énoncées dans le présent document. BD travaillera avec ses fournisseurs à la mise en place de plans d'action visant à l'amélioration des attentes éventuellement lacunaires.

Par la communication de ces attentes, BD ne confère à aucune tierce partie des droits, recours ou obligations d'aucune sorte.



Table des matières

Responsabilité sociale..... 1.0

Travail des enfants	1.1
Travail forcé	1.2
Lieu de travail	1.3
Égalité des chances	1.4
Traitement abusif	1.5
Heures de travail et rémunération	1.6
Santé et sécurité	1.7
Liberté d'association	1.8

Gérance de l'environnement..... 2.0

Respect des réglementations.....	2.1
Émissions et rejets.....	2.2
Conservation	2.3
Substances réglementées.....	2.4
Réduire / Réutiliser / Recycler.....	2.5
Logistique de transport	2.6
Analyse du cycle de vie	2.7
Carbon Disclosure Project	2.8

Pratiques conformes à la déontologie 3.0

Traitement équitable	3.1
Conflits d'intérêt.....	3.2
Anti-corruption	3.3
Relations avec les fournisseurs	3.4
Respect des lois applicables.....	3.5
Confidentialité	3.6
Protection des animaux.....	3.7

Gouvernance 4.0

Sous-contractants	4.1
Documentation.....	4.2
Systèmes de gestion.....	4.3
Évaluation.....	4.4

1.0 Responsabilité sociale

1.1 Travail des enfants

Tous les salariés doivent avoir au moins l'âge minimum légal pour travailler, mais pas moins de 14 ans, quelle que soit la réglementation locale. Les salariés exposés à des conditions dangereuses pour leur santé et leur sécurité doivent être âgés d'au moins 18 ans et doivent utiliser le matériel de protection approprié.

1.2 Travail forcé

Tous les salariés peuvent prendre et quitter de plein gré leur emploi chez les fournisseurs, à condition de respecter les exigences légales de préavis en vigueur localement. Le recours au travail forcé de toute nature, y compris le travail en esclavage ou en servitude, le recours à une main-d'œuvre carcérale dans un but lucratif, est interdit. Il est également interdit aux fournisseurs de demander des versements pécuniaires ou de confisquer les papiers d'identité ou les permis de travail comme condition à l'emploi.

1.3 Lieu de travail

Les fournisseurs doivent veiller à ce que tous leurs salariés aient accès à un lieu de travail sain et sécuritaire, y compris, mais sans s'y limiter, des toilettes propres et accessibles, de l'eau potable, des installations sanitaires pour l'entreposage des aliments et des issues de secours adéquates. Les fournisseurs sont tenus de mettre en place un programme de santé et de sécurité pour leurs salariés en réponse aux dangers physiques, chimiques et biologiques rencontrés sur le lieu de travail.

1.4 Égalité des chances

Les fournisseurs doivent assurer l'égalité des chances à tous les candidats à l'emploi et à leurs salariés indifféremment de leur race, religion, âge, sexe, origine nationale, ascendance, invalidité, statut d'ancien combattant ou tout autre statut protégé en vertu du droit applicable.

1.5 Traitement abusif

Les salariés ne doivent pas faire l'objet de châtements corporels, de coercition mentale, de contacts physiques, de coercition sexuelle, de violences verbales ou de l'utilisation de gestes, de langage ou de matériaux graphiques à caractère menaçant, abusif ou exploiteur.

1.6 Heures de travail et rémunération

Les heures de travail de tous les salariés doivent être conformes aux lois et normes applicables. Les heures supplémentaires doivent être gérées et rémunérées de façon équitable et conforme aux lois locales. Sauf dans la mesure autorisée par la législation applicable, les déductions des salaires en tant que mesures disciplinaires sont interdites.

1.7 Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent assurer un environnement de travail sain et sécuritaire. Les fournisseurs doivent veiller à mettre en place un programme officiel en matière de santé et de sécurité visant à la prévention et à la déclaration des accidents, ainsi qu'à la préparation et aux interventions en cas d'urgence.

1.8 Liberté d'association

Les fournisseurs soutiendront la liberté d'association et les droits à la négociation collective des salariés et des employeurs.



2.0 Gérance de l'environnement

2.1 Respect des réglementations

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des réglementations nationales et locales en matière d'environnement dans les régions où ils exercent leur activité.

2.2 Émissions et rejets

Les fournisseurs mesureront et déclareront, en conformité avec les exigences régionales, les rejets d'eau et d'air dans l'environnement. Les fournisseurs doivent s'efforcer de trouver des moyens de réduire ces émissions.

2.3 Conservation

Les fournisseurs doivent activement œuvrer à réduire leur consommation d'énergie, d'eau et d'autres ressources naturelles non renouvelables.

2.4 Substances réglementées

Les fournisseurs mettront en place les systèmes adéquats conçus pour identifier et déclarer à BD tous les produits chimiques entrant dans la composition de leurs produits et des sous-composants de leurs produits, dont l'utilisation est réglementée par les gouvernements et/ou autorités compétentes dans les régions où ils sont utilisés et sont considérés comme étant dangereux, toxiques ou carcinogènes. Ces réglementations incluent, mais ne sont pas limitées à :

- **Déchets d'équipements électriques et électroniques (WEEE)** – conception de composants électriques de manière à réduire les déchets et à faciliter le démontage en vue du recyclage.



- **Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (REACH)** – les produits chimiques, substances et intermédiaires dépassant certains volumes et/ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) doivent être enregistrés s'ils sont fabriqués dans l'UE et/ou mis sur le marché de l'UE.
- **Restriction des substances dangereuses (RoHS)** – substances dangereuses contenues dans les produits électriques.
- **Minéraux de conflit** – tantale, tungstène, étain, or et tout autre dérivé provenant de la République démocratique du Congo (RDC) ou d'un pays voisin.
- **Les matériaux présentant un intérêt spécial pour BD** comprennent, sans s'y limiter : les substances carcinogènes, les BFR (agents ignifuges bromés), les phtalates, les métaux lourds et les substances biocumulatives et toxiques persistantes.

2.5 Réduire / Réutiliser / Recycler

Les fournisseurs œuvreront à réduire, réutiliser et recycler les matières entrant dans la fabrication de leurs produits. Les procédés de recyclage utiliseront, dans la mesure du possible, des systèmes en circuit fermé afin d'assurer une utilisation maximale d'un matériau ou d'un produit. Les déchets dangereux seront manipulés, stockés et évacués comme il se doit, en conformité avec les réglementations locales.

2.6 Logistique de transport

Le fournisseur optimisera les stratégies de transport afin de limiter l'empreinte environnementale de tous les produits transportés. Il devra donc tenir compte des modes de transport, des distances, des types de matériaux d'emballage et des quantités.

2.7 Analyse du cycle de vie

Le fournisseur s'emploiera à optimiser les performances environnementales de ses produits et activités par une analyse du cycle de vie des produits, processus et/ou services.

2.8 Carbon Disclosure Project

BD participe activement à l'initiative Carbon Disclosure Project (CDP). Les fournisseurs sont encouragés à y prendre part et à indiquer volontairement leurs achats d'électricité et leurs consommations de carburants afin d'améliorer la visibilité de leurs émissions de gaz à effet de serre et de mieux comprendre leur empreinte carbone.

3.0 Pratiques conformes à la déontologie

3.1 Traitement équitable

BD s'emploie à traiter équitablement avec ses fournisseurs, en conformité avec les pratiques commerciales éthiques. Le même traitement est attendu de la part de nos fournisseurs à l'égard de BD.

3.2 Conflits d'intérêt

Les collaborateurs de BD ou les membres de leur famille immédiate ne peuvent pas travailler pour les fournisseurs de BD à moins que les conflits d'intérêt potentiels ne soient divulgués et résolus.

3.3 Anti-corruption

BD interdit le paiement ou l'acceptation de pots-de-vin ou de dessous de table, ainsi que toute autre transaction d'apparence répréhensible. BD exige la même ligne de conduite de la part de ses fournisseurs.

3.4 Relations avec les fournisseurs

BD achète des produits ou services sur la base exclusive de la qualité, de la performance, de l'adéquation et du coût de ces derniers. BD n'accepte pas les cadeaux ou les divertissements coûteux de la part de fournisseurs.

3.5 Respect des lois applicables

BD exige de ses fournisseurs qu'ils respectent entièrement toutes les lois applicables, y compris mais sans s'y limiter, toutes les lois applicables relatives au commerce international qui concernent le transfert transfrontalier de marchandises, de services, de logiciels et de technologies, y compris les sanctions économiques, les contrôles à l'exportation et les réglementations anti-boycott, toutes les lois applicables en matière de santé, ainsi que toutes les lois anti-corruption applicables. Les fournisseurs ne doivent pas être inéligibles pour participer au système de soins de santé fédéral des États-Unis ou aux programmes fédéraux d'approvisionnement et de non-approvisionnement des États-Unis, et ne doivent pas figurer dans la liste des parties exclues des programmes fédéraux de la GSA (General Services Administration) des États-Unis (epls.arnet.gov) ni dans la liste USHHS / OIG des individus / entités exclus (www.hhs.gov/oig).

3.6 Confidentialité

Les fournisseurs doivent préserver les informations confidentielles et exclusives de BD et garantir la protection des droits à la confidentialité de BD, ainsi que de ses salariés, clients et patients.

3.7 Protection des animaux

Les fournisseurs doivent œuvrer à garantir le traitement sans cruauté des animaux. Les essais sur les animaux doivent être réalisés après considération de ce qui suit : remplacement des animaux, réduction du nombre d'animaux utilisés ou mise au point de procédures visant à limiter les souffrances. D'autres méthodes d'expérimentation doivent être utilisées dans la mesure où elles sont valables sur le plan scientifique et acceptables du point de vue réglementaire.



« Les solides processus sociaux et environnementaux mis en place tout au long de notre chaîne d'approvisionnement sont en adéquation avec nos valeurs et un élément essentiel de notre mission d'aider chacun à vivre en bonne santé ».

Glenn Barbi, VP, Bureau de la durabilité mondiale

4.0 Gouvernance

4.1 Sous-contractants

Les fournisseurs doivent disposer d'un programme stipulant que leurs propres fournisseurs répondent aux attentes exposées dans le présent document.

4.2 Documentation

Les fournisseurs doivent tenir la documentation nécessaire démontrant la conformité à ces attentes et le respect des lois et réglementations applicables. Cette documentation doit être mise à la disposition de BD sur demande.

4.3 Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent avoir un programme de formation garantissant un niveau de connaissance, de compétences et d'aptitudes approprié, conforme à ces attentes.

4.4 Évaluation

Les fournisseurs doivent informer BD immédiatement en cas de non-respect de ces attentes par eux-mêmes ou leurs propres fournisseurs. Le fournisseur autorisera BD ou un tiers indépendant à réaliser des inspections sur site, avec ou sans préavis, des audits et/ou des contrôles afin de confirmer le respect des attentes définies dans le présent document. Nonobstant la disposition précédente, BD n'assume aucun devoir ou obligation de procéder à un audit ou un examen du respect de ces attentes par le fournisseur et n'assume aucune responsabilité quant aux actions ou omissions commises par le fournisseur.



Ressources

- Guide de conduite des affaires et de conformité de BD
- Rapport de citoyenneté BD
- Politique générale de BD en matière de sécurité et d'environnement
- Politique de BD en matière de droits de l'homme
- Principes de l'industrie pharmaceutique pour une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Social Accountability International SA8000
- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies

Amélioration continue

BD est attaché à l'amélioration continue. BD a adopté des méthodologies Six Sigma et de production allégée dans l'ensemble de ses opérations mondiales de fabrication en vue de réduire les variations et d'éliminer le gaspillage. BD encourage la collaboration de ses fournisseurs sur ses projets Six Sigma et de production allégée au sein de leurs établissements.

« La responsabilité sociale de l'entreprise est intégrée dans le processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs de BD ».

Chris Shanahan, VP Approvisionnement mondial

Pour plus d'informations ou de directives concernant ces attentes, veuillez contacter le bureau de la durabilité de BD à l'adresse sustainability_office@bd.com.

Si vous désirez signaler des actions contraires aux attentes exposées ici, vous pouvez appeler la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique au 800-821-5452 (États-Unis).

Hors des États-Unis :

1. Consultez le guide d'appel international gratuit de AT&T à l'adresse <http://www.business.att.com/bt/tollfree.jsp>.
2. Sélectionnez votre pays dans le menu déroulant.
3. Composez le numéro d'accès direct à AT&T correspondant. Un guide vocal en anglais ou un opérateur AT&T vous demandera de composer le numéro d'appel gratuit que vous désirez appeler.
4. Entrez le numéro de la ligne d'assistance BD : 800-821-5452 (ne composez pas de 1 avant le numéro).
5. Vous serez mis en liaison avec un opérateur anglophone de la ligne d'assistance (veuillez indiquer à ce moment-là si vous avez besoin d'aide à l'interprétation et dans quelle langue).



1 Becton Drive
Franklin Lakes, NJ 07417
www.bd.com